

United Nations

Nations Unies

UNRESTRICTED

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

S/1152
27 décembre 1948
FRENCH
ORIGINAL : ENGLISH

~~BINDER SET~~

CABLOGRAMME EN DATE DU 25 DECEMBRE ADRESSE PAR LE MEDIATEUR PAR INTERIM
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, TRANSMETTANT UN RAPPORT SUR LES COMBATS
DANS LE NEGEB.

Comme suite à la note adressée au Conseil de sécurité par le Gouvernement égyptien au sujet des combats qui se déroulent depuis le 22 décembre dans le Negeb, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

Le 22 décembre, j'ai reçu du Chef d'état-major de la Commission de surveillance de la trêve, le Général Riley, un message envoyé d'Héïffa m'informant que les autorités militaires d'Israël avaient remis le 21 décembre au matin la note suivante :

"Le Général Baruch, chef de l'état-major général, estime qu'en raison de la situation actuelle dans le pays, le moment est venu de revoir le système de surveillance de la trêve en vue de le simplifier et d'accroître l'utilité et l'efficacité du personnel de liaison attaché aux observateurs dépendant du chef d'état-major de la Commission de surveillance de la trêve.

En conséquence, j'ai été chargé de vous proposer de bien vouloir nommer un officier qui examinera avec moi de nouvelles méthodes et un nouveau système de surveillance, et de vous informer que dans l'intervalle le général Baruch, chef de l'état-major général, a décidé de suspendre à titre temporaire toutes les dispositions actuellement en vigueur en ce qui concerne les tournées d'inspection des observateurs.

Le général Baruch, chef de l'état-major général, vous serait reconnaissant de bien vouloir faire connaître à nos services, dès que vous le pourrez, le nom de l'officier que vous aurez désigné, afin qu'une première entrevue ait lieu aussitôt que possible."

En réponse à ce message, le général Riley a précisé que la suspension de l'activité des observateurs des Nations Unies serait contraire aux dispositions du paragraphe A de la résolution du Conseil de sécurité en date du 19 octobre et que la proposition était inacceptable.

Le 21 décembre, le chef des observateurs des Nations Unies à Tel-Aviv a signalé que les autorités d'Israël lui avaient fait connaître qu'elles ne fourniraient pas d'officiers de liaison pour les tournées d'observations régulières, tant que l'entrevue qu'elles proposaient n'aurait pas eu lieu, et qu'elles ne fourniraient des officiers de liaison qu'en cas de plaintes ou d'incidents spéciaux. Le 22 décembre, le général Riley a reçu un deuxième

message dans le même sens, mais où l'on ajoutait que les autorités d'Israël n'avaient pas l'intention de suspendre indéfiniment les activités des observateurs".

Le 21 décembre, j'ai adressé aux autorités compétentes du Gouvernement d'Israël le message suivant : "A mon avis, la façon de faire proposée par M. Baruch dans son message constitue une entrave des plus sérieuses à l'application de la trêve ; celle-ci est absolument contraire aux résolutions du Conseil de sécurité sur la trêve et, si elle est appliquée, je me verrai contraint de faire savoir au Conseil de sécurité que nous sommes complètement hors d'état de surveiller l'application de la trêve du côté israélien. Ceci aurait de graves répercussions sur les possibilités de négociation en vue d'un armistice.

Nous examinerons évidemment avec la plus grande attention tous points de vue ou suggestions que le Gouvernement provisoire jugera bon de formuler en ce qui concerne les méthodes et procédures à employer pour la surveillance de la trêve".

Le rapport quotidien sur la surveillance de la trêve en date du 20 décembre a signalé qu'en refusant de fournir des officiers de liaison les Israéliens aient rendu impossible ce même jour la surveillance de la trêve dans la région d'Al Falouja.

Dans la nuit du 21 décembre, le général Riley s'est entretenu avec M. Shiloah, du Gouvernement d'Israël, et a souligné que la situation existant à Al Falouja s'opposait absolument à l'ouverture de négociations d'armistice dans le secteur du Negeb. Le général Riley a déclaré à M. Shiloah qu'il était persuadé que les discussions en vue d'un armistice pourraient avancer rapidement si les Israéliens autorisaient l'évacuation des forces égyptiennes encerclées à Al Falouja. M. Shiloah a promis que son Gouvernement répondrait promptement à la proposition concernant l'évacuation progressive des forces égyptiennes.

Le 22 décembre, nous avons reçu la réponse suivante du Gouvernement d'Israël, signée par M. Eytan : "M. Reuven Shiloah a rendu compte au Gouvernement de la conversation qu'il a eue avec vous hier soir à Haïfa, et j'ai été chargé de vous communiquer, au nom de mon Gouvernement, la réponse que M. Shiloah avait promis de vous faire parvenir avant ce soir.

Au cours des deux dernières semaines, le Gouvernement d'Israël a suivi avec inquiétude l'effondrement constant des possibilités de paix avec l'Egypte. A la suite de la visite faite au début du mois dans le Moyen-Orient par M. Ralph Bunche, qui avait estimé que le Gouvernement égyptien accepterait très probablement d'ouvrir des négociations d'armistice conformément à la résolution du Conseil de sécurité, le Gouvernement d'Israël était prêt, comme preuve de sa bonne volonté, à permettre aux forces égyptiennes encerclées

à commencer à évacuer Al Falouja. Une communication en ce sens a été adressée le 9 décembre à M. Bunche:

Le Gouvernement d'Israël se rend maintenant compte que le Gouvernement égyptien a changé d'avis et qu'il n'est pas disposé à prendre de mesures pratiques pouvant amener la paix. Il semble que le Gouvernement égyptien se borne à tenir compte d'une seule des clauses figurant dans une résolution adoptée par le Conseil de sécurité afin de mettre en échec l'objectif principal que le Conseil avait en vue - à savoir la conclusion d'un armistice, qui devait être la première étape sur le chemin de la paix. Etant donné que le Gouvernement égyptien n'a rien fait pour manifester qu'il désirait parvenir à un règlement pacifique, même lorsque le Gouvernement d'Israël répondant à un appel de M. Bunche eut fait savoir qu'il était disposé à libérer progressivement les Egyptiens encerclés à Falouja, le Gouvernement d'Israël croit devoir réserver sa liberté d'action en vue de défendre son territoire et de hâter la conclusion de la paix".

Le 23 décembre, les observateurs des Nations Unies qui se trouvaient à Gaza à l'intérieur des lignes égyptiennes ont annoncé que la région côtière de Gaza avait été canonnée par un navire israélien le 22 décembre et que la ville elle-même avait été bombardée par avion le 23 décembre. Ils ont également transmis des renseignements émanant du Haut-Commandement égyptien selon lesquels des avions israéliens avaient attaqué l'aérodrome d'El Arish, Khan Younis et Rafah le 22 décembre, et Al Falouja avait été bombardé par des avions, par l'artillerie et par des mortiers.

Le Chef d'Etat-Major de la Commission de surveillance de la trêve m'a fait savoir le 23 décembre qu'en raison du fait que les Israéliens avaient refusé d'autoriser les observateurs des Nations Unies à pénétrer dans le Negeb, il n'était pas possible de continuer à observer les opérations militaires de l'armée d'Israël. Le Chef d'Etat-Major a été d'avis que dans ces conditions il existait une possibilité sérieuse d'une reprise généralisée des combats dans le Negeb.

Le général Riley m'a en outre informé le 23 décembre que les forces mobiles israéliennes n'étaient pas revenues dans les établissements du Negeb, que les forces israéliennes n'avaient pas évacué les localités qu'elles ont occupées depuis le 14 octobre, que Bersabée n'avait pas été évacué, que l'installation d'un poste d'observateur des Nations Unies dans le Negeb n'avait pas été autorisée, que le passage à travers les lignes israéliennes de convois de ravitaillement et de fournitures médicales organisés sous la surveillance des Nations Unies et accompagnés d'une escorte des Nations Unies, qui devaient atteindre les Egyptiens encerclés à El Falouja, n'avait pas été accordé et que l'on n'avait pas laissé les Egyptiens évacuer Al Falouja conformément au plan du 13 novembre destiné à assurer l'application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 novembre.

Le rapport journalier de surveillance de la trêve du 23 décembre a annoncé que l'on ne signalait plus aucun combat dans le Negeb, mais que les autorités israéliennes ne fourniraient pas ce même jour d'officiers de liaison aux observateurs de Tel-Aviv.

Je n'ai connaissance d'aucun incident dont on puisse prétendre qu'il constitue une provocation ayant donné lieu aux combats qui ont commencé le 22 décembre dans le Negeb.

J'ai retiré des récentes conférences auxquelles j'ai participé au Caire et à Tel Aviv, et qui ont été suivies par des conférences analogues tenues au Caire les 19 et 20 décembre par le général Riley la conviction qu'il était possible d'entreprendre des négociations d'armistice s'appliquant au secteur du Negeb, si l'on pouvait faire quelques pas vers une solution du problème que pose l'encerclement des forces égyptiennes à Al Falouja. Au cours des entretiens que nous avons eus avec des personnalités d'Israël, le général Riley, M. Vigier et moi-même avons constamment souligné le fait que la situation qui existe à Al Falouja est une question relevant exclusivement de la surveillance de la trêve, qu'il n'est pas possible de se servir de la trêve pour assiéger une position, que le plan du 13 novembre destiné à assurer l'application de la résolution du Conseil de sécurité en date du 4 novembre exigeait l'évacuation des forces égyptiennes, et que seul le refus des forces d'Israël empêchait cette évacuation d'avoir lieu.

Compte tenu de toutes les circonstances ci-dessus, je suis dans l'obligation de signaler au Conseil de sécurité que je ne suis pas en mesure de contrôler effectivement l'application de la trêve dans le Negeb, étant donné que les Israéliens refusent l'accès de cette région aux observateurs des Nations Unies et, étant donné que, comme l'indique le message envoyé le 22 décembre par M. Eytan " le Gouvernement d'Israël croit devoir réserver sa liberté d'action". Je suis également obligé de signaler qu'à mon avis l'attitude intransigeante prise par les autorités d'Israël à propos de la situation existant à Al Falouja constitue un facteur très important qui s'oppose à ce que l'on puisse parvenir à mettre en application la résolution adoptée le 1er novembre par le Conseil de sécurité.

(Signé) Ralph J. BUNCHE

Médiateur par intérim

